



## Feux de forêt de 2025 au Manitoba Financement de formation et d'équipement de lutte contre les incendies

La Croix-Rouge canadienne accorde des subventions ponctuelles aux **services d'incendie** des collectivités touchées par les feux de forêt de 2025 au Manitoba **afin de soutenir le rétablissement des communautés et de renforcer leurs capacités à se préparer et à intervenir** en cas de feux de forêt. Ce financement est disponible pour :

### Les formations en lien avec la lutte contre les feux de forêt, notamment :

- ✓ Les formations visant à renforcer les compétences et les capacités d'intervention des services d'incendie, comme les formations sur les précautions à prendre en cas de feux de forêt ou sur la lutte contre les feux de forêt.
- ✓ Les formations relatives à l'utilisation de nouveaux équipements de lutte contre les feux de forêt.

### Les achats mineurs d'équipement, notamment :

- ✓ Les achats visant à remplacer le matériel de lutte contre les incendies utilisé ou perdu lors des interventions en réponse aux feux de forêt de 2025 au Manitoba.
- ✓ Les achats d'équipement et de matériel destinés à renforcer les capacités d'intervention en réponse à des feux de forêt des services d'incendie, comme du matériel de lutte contre les feux de forêt ou de l'équipement de protection individuelle adapté en conséquence.
- ✓ L'équipement nécessaire pour appuyer les formations ou les interventions en réponse aux feux de forêt.

Pour en savoir plus sur l'aide offerte par la Croix-Rouge canadienne aux personnes, aux familles et aux communautés touchées par les feux de forêt de 2025 au Manitoba, balayez le **code QR** ou suivre le lien suivant :



<https://www.croixrouge.ca/feuxmanitoba2025>

### Critères d'admissibilité



- Les instances dirigeantes des communautés autochtones, les municipalités, ainsi que les autorités municipales et régionales qui ont été directement touchées par les feux de forêt de 2025 au Manitoba peuvent présenter une demande au nom de leur service d'incendie.
- Les communautés comptant moins de 5 000 habitants ayant apporté un soutien en accueillant des personnes évacuées, en déployant des équipes de lutte contre les incendies ou appuyant autrement des communautés touchées par les feux de forêt peuvent également présenter une demande de financement.



### Fonds Disponibles

- Les communautés comptant **1,999 personnes ou moins** pourraient recevoir un financement allant de **10 000 \$ à 100 000 \$**.
- Les communautés comptant **2 000 à 5,000 personnes** pourraient recevoir un financement allant de **10 000 \$ à 200 000 \$**.



### Échéanciers

Les demandes de financement pour des activités organisées entre le **1<sup>er</sup> avril 2026** et le **30 avril 2027** seront acceptées à mesure qu'elles seront reçues, et ce, jusqu'au **30 juin 2026**.

Pour discuter de vos idées de projet et obtenir des conseils sur la présentation de votre demande, **veuillez nous écrire à l'adresse [subventionscrc@croixrouge.ca](mailto:subventionscrc@croixrouge.ca)**.